



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s) :

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

Absent(s) excusé(s) :

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/18/135

Il est rappelé au Conseil Municipal que le tableau des emplois est l'élément créateur de droit pour la gestion des ressources humaines de la Commune.

En effet, l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé* ».

Par ailleurs, il est précisé au Conseil Municipal que ce tableau annule et remplace les délibérations précédentes portant sur le même objet, à savoir le tableau des emplois de la Ville du Trait.

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attaché	2	TC	
A	Attaché principal	2	TC	
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4				
B	Rédacteur	5	TC	
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC	
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8				
C	Adjoint administratif	11	TC	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	10	9 à TC, 1 à 28h	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h				
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			35	dont 1 à 28h

FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	1	TC	
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1				
B	Technicien territorial	2	TC	
B	Technicien principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3				
C	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 44, dont 1 à 27h30				
C	Agent de maîtrise	5	TC	
C	Agent de maîtrise principal	4	TC	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			57	dont 1 à 27h30

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	3	TC	
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5				
C	Adjoint d'animation	18	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 20				
TOTAL FILIERE ANIMATION			25	

FILIERE SOCIALE			
B	Assistant socio-éducatif	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	4	TC
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	2	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
TOTAL FILIERE SOCIALE			7

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint du patrimoine	2	TC
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			5
			dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			7

TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES	136
---	------------

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
 VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2018,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et annule et remplace les précédentes délibérations ayant le même objet.

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

